
UN/POP/PFD/2001/15

12 June 2001

ENGLISH: ONLY

**WORKSHOP ON PROSPECTS FOR FERTILITY
DECLINE IN HIGH FERTILITY COUNTRIES**

Population Division

Department of Economic and Social Affairs

United Nations Secretariat

New York, 9-11 July 2001

**FÉCONDITÉ EN MILIEU RURAL AFRICAÏN : QUELQUES REPÈRES
POUR L'ANALYSE DES CHANGEMENTS ***

Une étude de cas en milieu mossi au Burkina Faso

Christine Ouedraogo**

*This document was reproduced without formal editing.

**Unité d'Enseignement et de Recherche en Démographie (UERD), Ouagadougou, Burkina Faso.

A. INTRODUCTION

L'Afrique est la dernière région dans le monde à s'engager dans la transition de la fécondité et elle le fait à un rythme différent des autres pays en développement. Il y a matière à intriguer les démographes voire à les inquiéter d'autant plus que le taux d'accroissement en Afrique au sud du Sahara est plus élevé qu'ailleurs du fait de la réduction de la mortalité infantile. Ce qui tracasse les démographes c'est la question de savoir à quel rythme va progresser la baisse de la fécondité dans les pays où elle s'est amorcée et surtout quand la baisse de la fécondité va démarrer en milieu rural dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

Pour répondre à ces questions et faire des projections de population, les démographes disposent d'un important corpus de données empiriques et d'un corpus tout aussi important de théories sur les déterminants de la baisse de la fécondité. On peut distinguer cinq approches théoriques dans l'explication des transitions de la fécondité (Piché V. et J. Poirier, 1995a).

La première est celle qui met l'accent sur les moyens de maîtrise de la fécondité et l'importance de l'accès aux moyens de contraception pour amorcer et propager la baisse de la fécondité. Cette approche fait l'hypothèse d'une importante demande de maîtrise de la fécondité non extériorisée mais susceptible d'être mise en évidence et exprimée en mettant en place des programmes de planification familiale. Cette approche pragmatique est liée à une vision de la croissance démographique comme obstacle au développement économique.

Un deuxième courant explicatif de la transition de la fécondité s'appuie sur les travaux de Caldwell (1976, 1978). La théorie des flux intergénérationnels de richesse explique le passage d'une forte fécondité à une faible fécondité par la transformation de la valeur de l'enfant. Dans le régime de forte fécondité, les flux nets de richesses favorisent les aînés alors que dans le régime de faible fécondité, les flux nets avantagent les enfants. La transition de la fécondité est donc définie par l'inversion des flux de richesses produite par la nucléarisation économique et émotionnelle de la famille. L'origine de cette transition démographique est constituée par la diffusion des valeurs occidentales par le biais du système scolaire et des mass-média. La nucléarisation émotionnelle se traduit par une moins grande préoccupation des parents pour leurs aînés et les autres membres de la famille étendue, et au contraire par une plus grande attention apportée au devenir de leurs enfants (Caldwell, 1976: 352). Le moteur de la transition est ici la transformation des valeurs économiques et culturelles et en particulier celle de la valeur de l'enfant.

Un troisième courant d'inspiration marxiste met l'accent sur le lien entre fécondité et systèmes de production. Il distingue plusieurs formes de transition selon la place occupée dans le système de production. Dans le contexte africain, l'introduction du capitalisme a profondément modifié les stratégies démographiques des classes paysannes. Dans les classes paysannes, la famille demeure encore le lieu essentiel de la production de subsistance. La reproduction démographique doit assurer une main-d'œuvre suffisante à la fois pour la production agricole et pour le travail migrant salarié. On voit donc que la pression pour une forte fécondité loin de diminuer peut même augmenter en milieu rural africain. Les enfants et les jeunes adultes constituent une valeur productive essentielle à la survie des unités domestiques.

Un quatrième courant privilégie le poids des institutions comme facteur explicatif de la fécondité. Les travaux de Boserup (1985), Mc Nicoll (1986), Cain, (1981) et ceux de Lesthaege et Surkin (1988) ont renouvelé le débat sur les théories de la transition de la fécondité en privilégiant le rôle des institutions. Pour ces chercheurs, les déterminants de la fécondité s'inscrivent dans le cadre plus large des institutions que constituent la production et la reproduction. Ces déterminants doivent donc être analysés en référence au système de production et à l'organisation que le groupe social se donne pour assurer sa reproduction. Comme le précise Lesthaege (1988), il devient indispensable de :

« contextualiser les mécanismes de prises de décision en matière de fécondité par une analyse de l'interaction entre les structures de la production matérielle et celle de la reproduction démographique » (p.127).

Le cinquième courant, féministe, a permis de jeter un nouveau regard sur les mécanismes de la transition démographique en mettant l'accent sur le déclin du patriarcat. Ce sont les femmes qui fournissent l'essentiel du travail nécessaire à la production des êtres humains, mais ce sont les hommes qui contrôlent la force de travail des enfants. En effet, le fondement du système patriarcal réside dans la domination des hommes sur les enfants et sur les femmes. Ce pouvoir mâle est assis sur le contrôle des ressources (terre, capital, etc.) et sur le contrôle de l'institution mariage. Ainsi, la haute fécondité s'explique par les avantages matériels que retirent les hommes de leur position dominante et de leur contrôle patriarcal sur le travail familial. Par contre dans certains cas, les femmes aussi peuvent bénéficier d'une fécondité élevée, surtout lorsqu'elles sont dépendantes économiquement de leurs maris. L'intérêt de cette théorie est de situer la baisse de la fécondité dans le contexte des transformations de la division sexuelle du travail dans les activités productives et reproductives. Nous nous inscrivons dans cette perspective qui renouvelle l'approche institutionnelle et prend en compte les relations de genre au sein de la famille.

L'objet de ce papier est de fournir un éclairage sur les obstacles à la baisse de la fécondité en milieu rural d'Afrique de l'Ouest, de discuter des mutations en cours susceptibles d'aboutir à une réduction de la fécondité, en prenant comme étude de cas la société mossi au sein de laquelle nous avons effectué de nombreux travaux qualitatifs sur des thèmes liés à la reproduction (Ouedraogo C., 1997).

Après avoir présenté les indicateurs classiques liés à la fécondité tirés des deux Enquêtes démographiques et de santé (EDS de 1993 et 1998) nous présenterons les grands traits de l'organisation traditionnelle des Mossi du Burkina Faso, nous analyserons la place des femmes dans cette société et les facteurs qui favorisent une forte fécondité. Nous présenterons ensuite les changements en cours dans ces institutions et les facteurs susceptibles de réduire la fécondité.

B. LES PRINCIPAUX INDICATEURS

En dépit des mutations qui affectent de nombreux secteurs de la vie, la fécondité demeure élevée en milieu rural burkinabè. Beaucoup de chercheurs ont montré des signes annonciateurs de l'amorce de la transition démographique et la baisse de la fécondité mais si l'on s'en tient aux données des deux enquêtes EDS réalisées en 1993 et en 1998, force est de reconnaître que peu d'indicateurs traduisent cette transition dans les faits en milieu rural. En milieu urbain, par contre, les données montrent que la transition est bien engagée et les indicateurs illustrent la baisse de la fécondité.

Au niveau de la nuptialité, l'âge au premier mariage s'est légèrement élevé en milieu rural et la proportion des filles mariées à 15-19 ans s'est réduite, passant de 44,6% en 1993 à 34,8% en 1998. La proportion de mariages monogames à 30 - 34 ans est passée en milieu rural de 39,3% en 1993 à 41,7% en 1998, ce qui atteste d'une augmentation de la monogamie.

En ce qui concerne la sexualité, la proportion des filles en milieu rural ayant eu des rapports sexuels à 15-19 ans a augmenté entre les deux DHS passant de 17,1 à 17,4% alors que l'âge à la primo-fécondité ne s'est pas modifié.

L'intervalle inter-génésique des femmes à 24 - 35 ans s'est raccourci en milieu rural mais la durée d'abstinence post partum ne s'est que très faiblement réduite.

L'indice synthétique de fécondité est resté identique en milieu rural (7,3) mais l'utilisation actuelle de la contraception moderne a augmenté passant de 1,5 en 1993 à 2,6 en 1998. Notons que dans la province du Bazega, proche de la principale ville, cet indicateur est passé de 4,4 en 1996 à 5,4 en 1998 (source LSC).

C. LA SOCIÉTÉ MOSSI TRADITIONNELLE

Les Mossi constituent le groupe ethnique le plus important en nombre du Burkina Faso, plus de 60% de la population selon le recensement de 1996. Ils se retrouvent concentrés sur le plateau central et nord-ouest, où la densité de la population est de plus de 65 habitants au kilomètre carré au recensement de 1996 (pour 39 habitants en moyenne).

Afin de comprendre le mode d'organisation de cette société, nous précisons les caractéristiques essentielles qui constituent les fondements de ce groupe, à savoir l'organisation du pouvoir, les structures familiales, le système matrimonial, le système de production et la division sexuelle du travail. Nous précisons pour chacun de ces niveaux, la place des femmes dans ces différentes instances. Ces informations s'appuient sur les études menées par l'ORSTOM dans les années soixante dix (Capron et Kohler, 1975; Boutillier, 1975).

1. Le pouvoir

On distingue plusieurs types d'autorité chez les Mossi :

- il y a d'abord le *naam* qui désigne le pouvoir de commander aux hommes ; c'est le pouvoir politique auquel les Mossi donnent une origine divine. Le *naam* est l'attribut des seuls membres des lignages princiers qui l'incorporent par une sorte de charisme héréditaire.

- il y a ensuite le *tengdo* qui désigne le pouvoir de commander à la terre, substance à la fois matérielle et symbolique, support de toutes les activités humaines, séjour des morts et des vivants, des ancêtres et de toute la cosmogonie invisible qui influence la vie des vivants. La fertilité est le maillon qui relie les différents aspects de *tenga*. Qu'il s'agisse de la terre domestiquée, du sous-sol ou de la brousse, la finalité des actions mises en oeuvre est la fertilité : fertilité de la terre agricole, fertilité des hommes qui l'habitent, fertilité de la brousse, fertilité de la forge. Les maîtres chargés de la gestion symbolique de la terre du sol (*tengsoba*) et de la brousse (*bugo*) ou de la forge (*sogna*) sont aussi des maîtres de la fertilité. Lorsqu'un couple n'a pas d'enfants chez les Mossi, c'est la femme qui est considérée comme stérile et fait l'objet d'un traitement. Les services d'un *bugo* (maître de la brousse) ou d'un *sogna* (forgeron) sont alors sollicités.

Les différents types d'autorité existant chez les Mossi font l'objet d'une codification contenue dans ce que les Mossi appellent le *rog n miki* (littéralement "ce que je trouve en venant au monde", ou "la tradition". Le *rog n miki* est un code de conduite auquel on se réfère pour dire le droit, il est censé définir dans chaque type de rapports sociaux, les droits et devoirs de chacun, la bonne manière d'être de dire ou de faire. Le *rog n miki* est à la fois le cadre de référence des conduites et le code qui qualifie et sanctionne les conduites positivement ou négativement. Le *rog n miki* est au cœur du processus de socialisation et favorise le processus d'intégration sociale.

2. Les structures familiales

La famille *mossi* est organisée sur la base d'un pouvoir de type patriarcal fortement centralisé et hiérarchisé. Le patriarcat instaure une relation d'autorité des aînés sur les cadets et des hommes sur les

femmes dans tous les domaines de la vie sociale. L'accès à la terre et aux épouses par exemple est conditionné par la position de pouvoir de l'individu qui dépend de son rang de naissance : les aînés ont plus de pouvoir et de privilèges que les cadets. La parenté et l'alliance jouent un rôle important dans la hiérarchie des valeurs reconnues à chaque membre du groupe.

Le lignage ou *buudu* est la structure de base autour de laquelle s'organise la vie sociale de la communauté. C'est en effet le lignage qui gère toutes les activités : terres, alliances, justice. Il est dirigé par l'aîné (*buud kasma*) qui tient son autorité de son âge et de son rang dans le lignage (Gruenais, 1985). L'antériorité est donc un principe de hiérarchie qui fonctionne entre les lignages et au sein de la famille. Elle fonde le droit du premier occupant (ou autochtone) par rapport à celui qui vient s'installer plus tard. L'antériorité fonde également le droit d'aînesse.

L'unité domestique des Mossi est la *zaka* communément appelée "concession". Elle constitue également une unité de consommation. C'est l'unité de résidence d'un groupe familial. Ce groupe est constitué du chef d'exploitation, de ses épouses et enfants célibataires, des enfants mariés, de leurs épouses et leurs enfants, des frères cadets mariés ou non et autres individus reliés au chef d'exploitation par l'un ou l'autre lien de parenté. Sa taille varie de quelques personnes à plusieurs dizaines. La *zaka* peut comprendre plus d'une exploitation. Le régime de résidence de la famille est de type patrilocal, en d'autres termes, la femme doit habiter dans le lignage de l'époux.

Comme dans beaucoup de sociétés africaines, la position sociale de la femme est marquée de subordination. Jeune fille, la femme est considérée comme une étrangère en sursis dans sa propre communauté; mariée, elle devient une étrangère véritable dans la communauté de son mari qu'elle rejoint suivant la règle de la virilocalité. La position du mari peut être un facteur supplémentaire d'infériorisation de la femme, si elle n'est l'épouse que d'un cadet par exemple. Le groupe des femmes fonctionne également sur un modèle d'autorité hiérarchique où les cadettes sont soumises à l'autorité des aînés.

Au cœur de cette organisation se situe la production d'enfants pour assurer la reproduction du lignage et la sauvegarde du patrimoine. De plus, la circulation des enfants permet de renforcer les liens entre parents d'un même lignage, de compenser l'acquisition d'une femme en retournant un enfant dans la famille d'origine de la femme, de prêter des enfants quand une famille manque de main d'œuvre (Guillaume et al, 1996; Lallemand, 1993).

3. Le système matrimonial

Le système matrimonial d'une société est révélateur de la place de la reproduction dans le groupe et des normes et principes qui régissent cette société. Le mariage n'est pas le produit de l'obéissance à une règle idéale, mais l'aboutissement d'une stratégie qui doit assurer la reproduction du lignage mais aussi la sauvegarde du patrimoine. Les chefs accumulent les femmes et les redistribuent de manière à maintenir et à renforcer leur pouvoir. Ce sont les chefs et les aînés des lignages qui contrôlent la circulation des femmes. Les femmes sont ainsi acquises pour produire des enfants et celles qui au bout de quelques années se révèlent "improductives" sont marginalisées et parfois renvoyées.

Au centre du mariage se situe donc la production d'enfants qui permet d'assurer la reproduction du lignage. Les femmes constituent une valeur inestimable dans les échanges et la production d'enfants.

Les mariages coutumiers ont plusieurs formes. Le mariage *pug-siure*, ou mariage à compensation différée, consiste à rendre la première fille de la femme donnée en mariage au donateur. Ce type de mariage renforce l'autorité des aînés dans le domaine de la circulation des femmes, puisque chaque femme donnée en mariage confère de nouveaux droits sur une femme à naître. Les cadets n'ont pas de droit sur leurs propres enfants et demeurent dépendants des aînés qui leur ont donné leurs épouses. L'exogamie favorise l'extension permanente des réseaux d'alliance et l'intégration sociale des groupements locaux et des étrangers. Une autre

forme de mariage traditionnel est le mariage par don. La femme est accordée à un chef de famille, de préférence puissant et aisé, en signe d'amitié. Le donateur espère en retour des avantages d'une autre nature (protection et soutien). Les écarts d'âge dans ces mariages sont supérieurs à quinze ans.

Le mariage par héritage est une troisième forme de mariage traditionnel. Quand un homme meurt, ses parents héritent de la femme car par le mariage, la femme appartient au patrilignage de son mari. Les femmes encore fécondes sont rapidement remises dans le circuit matrimonial, dès les funérailles, elles sont réparties entre les parents qui ont droit à l'héritage, selon les lois coutumières en vigueur. En principe, la femme a la possibilité de choisir le conjoint qu'elle souhaite dans la parenté de son mari. La majorité des veuves est donnée en priorité à des célibataires. C'est le principe du lévirat. Dans tous ces cas de figures, les prestations matrimoniales sont empreintes de symbolisme et concrétisent l'alliance entre deux lignages.

Les formes de mariage non coutumier se composent essentiellement des mariages par enlèvement et des mariages par consentement mutuel. Quand le poids des aînés devient insupportable, une des stratégies de contournement consiste à enlever la jeune fille : les jeunes échappent ainsi à l'autorité des aînés. Le rapt est souvent opéré avec la complicité de la mère de la jeune fille. Les jeunes gens doivent alors fuir au loin avec leur femme "volée" en espérant que le courroux des familles s'estompe avec le temps. Ce type de mariage enlève aux aînés le principal moyen à leur disposition pour contrôler leurs dépendants : les aînés perdent ainsi le bénéfice provenant de la force de production des dépendants qui leur échappent. Il compromet aussi les alliances établies et empêchent les aînés de réaliser leurs stratégies sociales. Le rapt et le mariage consensuel constituent pour eux une véritable perte d'autorité et une grave atteinte à l'organisation sociale traditionnelle. Quand ce type de mariage finit par être entériné par les autorités lignagères, il représente un moyen de résoudre les tensions qui pourraient conduire les éléments les plus agressifs à des formes de refus ou de révolte.

Les mariages par consentement mutuel s'opèrent le plus souvent dans le cadre de l'église catholique ou protestante, avec ou sans le consentement des familles. Les salutations coutumières précédant le mariage se mènent entre le catéchiste ou le pasteur et la famille du jeune homme au cas où la jeune fille a refusé d'être donnée à un mari désigné par le lignage. Les écarts d'âge entre les époux sont nettement moins importants dans ce type de mariage, inférieurs à dix ans (Capron et Kohler, 1975).

4. Le système de production

Le plateau mossi est situé dans la zone soudano-sahélienne où la pluviométrie est très irrégulière (de 400 à 800 mm par an). Les périodes de sécheresse aiguë observent un cycle de 4 ans (Marchal, 1985). La production céréalière connaît un déficit chronique. Les sols ferrugineux tropicaux sont soumis à rude épreuve sous l'influence conjuguée de l'homme et de la sécheresse.

Quand ils ont dégagé des surplus céréaliers, les hommes investissent dans l'élevage de ruminants, qui constituent une épargne facile à mobiliser en cas de besoin urgent. Ce sont les enfants qui sont chargés de surveiller le bétail.

Dans les sociétés vivant d'agriculture céréalière peu mécanisée, le principal facteur de production est constitué par l'homme. Cette situation confère une importance primordiale à la femme, en tant que productrice et reproductrice, et une valeur économique à l'enfant. Les femmes assurent 60 à 80% de la production vivrière, 50% de l'élevage et 60% du commerce des biens de première nécessité selon les nombreuses enquêtes menées par l'ORSTOM dans les années soixante-dix (Capron et Kohler, 1975; Ancey, 1975; Boutillier et al., 1977)

Peu de familles arrivent à survivre uniquement de leur production agricole et les migrations jouent un rôle important dans l'organisation des Mossi. Elles permettent de diversifier les stratégies pour obtenir des

revenus, dans un contexte où les récoltes sont précaires. Une partie des jeunes gens s'insère dans l'économie marchande par l'obtention d'un travail salarié dans les plantations de Côte d'Ivoire ou du Ghana ou encore en ville. Ces migrations facilitent aussi la diminution de la pression sur les terres saturées et peu productives. Les jeunes gens y trouvent également un avantage car les migrations permettent l'affranchissement de la domination des aînés et l'accumulation de l'argent nécessaire pour le mariage. Les parents bénéficient largement de ces revenus obtenus en migration et les mères sont fières de dire que c'est leur fils qui leur a procuré certaines de leurs ressources.

La gestion du foncier est bien codifiée et assurée par le *tengsoba*, souvent doyen du lignage des premiers occupants du village. Chaque lignage a un droit d'appropriation sur une partie des terres du village. Trois traits fondamentaux caractérisent la gestion de la terre :

- la terre est un bien collectif sur lequel s'exercent des droits de jouissance individuelle ;
- la terre est un bien inaliénable;
- nul n'a le droit de refuser de la terre à quelqu'un qui en a besoin pour sa subsistance.

Comme la terre est un bien collectif, le bien-être ne peut reposer sur la possession de terres mais dépend de la taille de la famille et plus particulièrement de la main d'œuvre nécessaire pour sa mise en valeur. Les terres étant distribuées par ordre d'arrivée dans le village, il s'ensuit une inégalité tant dans la taille que dans la qualité. Le rang du mari dans la hiérarchie de la famille a aussi un effet sur la taille des terres, les aînés ayant les meilleures parcelles, effet que l'épouse subit en contre-coup.

Le mari attribue un champ, *beolga*, à sa femme souvent quelques années après le mariage ou après la naissance du premier enfant. Ce champ provient d'une partie du champ du mari ou celui-ci emprunte des terres à des voisins plus nantis. La situation de la femme dépend étroitement de la situation du mari et de sa position dans la famille (aîné ou cadet) pour obtenir des terres. La femme peut avoir plusieurs petits champs de case et un champ de brousse dont la production sert à satisfaire ses propres besoins et bien souvent ceux de la famille. Le *beolga* constitue donc un bien inestimable : c'est le seul bien personnel de la femme dont elle dispose à sa guise. Les récoltes de ce *beolga* représentent une épargne qu'elle utilise en cas de besoin soit en vendant une partie soit en en mettant une partie dans la consommation familiale. Plus les femmes ont d'enfants pour les aider dans ce champ, plus le champ peut être grand.

La stratégie reproductive de chaque chef d'exploitation est donc d'accroître la taille de sa famille par l'accumulation de femmes et d'enfants afin de disposer du capital d'énergie nécessaire pour le travail agricole.

Plus on a d'enfants capables d'aider dans les travaux agricoles, plus on est en mesure d'affronter les aléas climatiques. En effet :

«Les activités agropastorales s'effectuent dans un contexte de perpétuelle course contre le temps, où le moindre retard dans le calendrier agricole peut être fatal pour la survie de la famille » (Poirier & Guiella, 1996, p. 7).

Les enfants constituent aussi l'assurance et la sécurité pour les vieux jours. La solidarité familiale garantit que les parents soient pris en charge par les enfants quand ceux-ci deviennent adultes. Ainsi qu'un proverbe l'affirme,

"c'est pour que son dos se repose que l'âne met bas" (boâng dogda biiga ta poor na vuuse)

5. La division sexuelle du travail

La division sexuelle du travail occupe une place particulière dans le système de production. Elle est ancrée dans les normes spécifiques à chaque groupe social et les rôles des hommes et des femmes sont codifiés et réglés par des droits, devoirs et interdits dans les différentes sphères de la vie (domestique, productive et communautaire). Les comportements et pratiques, s'ils ne sont pas déductibles directement des normes, traduisent néanmoins une correspondance avec ces normes.

Dans la sphère domestique, la femme est chargée de la reproduction de la force de travail. Elle doit assurer la production d'enfants et leur entretien. Dans la mesure où les hommes ne s'investissent pas dans les travaux domestiques, plus la femme a de main-d'œuvre pour l'aider, plus les travaux domestiques en seront allégés. Cette aide est fournie par tous les bras féminins qui sont à la disposition de la femme. Les fillettes dès l'âge de cinq six ou six ans assistent leur mère dans les travaux domestiques. En régime de polygamie, les co-épouses assurent à tour de rôle la préparation des repas. C'est la belle-mère ou la première épouse qui supervise l'ensemble des tâches et la répartition des céréales pour la préparation des repas quand le mari lui en délègue le pouvoir. Dès qu'une femme a une belle-fille qui vit avec elle dans la cour, elle est dispensée de toutes les tâches domestiques. Cette hiérarchie entre aînées et cadettes repose sur la domination des aînées qui ont autorité sur les cadettes. Les tâches à accomplir sont si lourdes et consommatrices de temps que les femmes essaient par tous les moyens de monopoliser des bras annexes pour partager ces tâches. La production d'enfants est au cœur de cette dynamique et la femme a besoin de filles ou de belles-filles pour l'aider dans les travaux domestiques.

La même division s'opère en matière de ressources matérielles. Le mari doit fournir les céréales et la femme tous les ingrédients nécessaires à la composition du repas : condiments, eau et bois. Il s'occupe de l'habillement de la femme et la femme de celui des enfants. Il s'occupe des soins de santé. Il construit et répare la case de sa femme.

Dans la sphère productive, la femme doit d'abord cultiver le champ familial avant de se rendre sur son champ personnel. Elle ne peut travailler sur son propre champ que lorsqu'elle a effectué sa "part" sur le champ familial. Elle doit également produire les condiments nécessaires à la préparation des repas. Elle essaie aussi de mener quelques activités commerciales afin d'obtenir l'argent nécessaire aux dépenses journalières. Ces activités consistent à vendre des produits du cru ou transformés. Là encore, la femme a tout intérêt à avoir plusieurs filles pour l'assister dans tous ces travaux et des garçons pour lui donner des belles-filles. Une fois qu'elle a des belles-filles, la femme est dispensée de cultiver le champ familial. Elle peut alors se consacrer à son champ personnel et au temps pour mener son commerce.

En matière de moyens de production, les femmes ne disposent pas d'outils pour cultiver, elles les empruntent à leur mari.

Conclusion partielle

L'ensemble de cette organisation pour assurer sa reproduction et garantir son fonctionnement nécessite la production d'un grand nombre d'enfants. L'enfant est une force de travail substantielle, il est source de prestige et permet d'assurer le culte des ancêtres; il constitue une assurance pour les vieux jours et permet de consolider les réseaux sociaux.

Cette prépondérance de la reproduction conditionne le rôle des femmes. Les hommes en tirent un double profit, en tant que ventre et en tant que bras. Cependant, comme de nombreuses études antérieures l'ont montré (Castle, 1993; Piron, 1990; Simard, 1993) les femmes ne forment pas un groupe homogène et leur situation varie selon la position de leur conjoint dans le lignage, selon leur position dans la famille et

dans le cycle de vie. Il existe en effet, une hiérarchie au sein des femmes elles-mêmes et les aînées occupent une position privilégiée sur les cadettes. En effet, les jeunes femmes nouvellement arrivées dans la concession familiale sont corvéables à merci. Sous l'autorité de la belle-mère ou de la première femme, la jeune mariée doit subir le joug des aînées tant qu'elle n'a pas mis au monde un enfant et qu'elle n'a pas sous sa responsabilité des cadettes avec lesquelles partager ses corvées.

Le couronnement de la carrière d'une mère est atteint quand elle-même devient belle-mère. En effet, la femme change de position quand sa belle-fille vient assurer la relève et la dispense d'un certain nombre de corvées. Elle dispose alors de plus de temps pour s'adonner au commerce. Elle a surtout autorité sur toutes les cadettes de la concession.

Les femmes vont donc, face à leurs nombreuses contraintes et obligations, développer des stratégies diverses pour assurer leurs devoirs et se négocier des espaces de pouvoir et d'autorité. La production d'enfants est l'une des stratégies des femmes pour acquérir autorité, prestige et assurance pour les vieux jours. Dans les familles polygames les femmes rivalisent entre co-épouses pour produire le plus d'enfants, si possible des deux sexes, les garçons pour satisfaire la reproduction du lignage de leur père et leur donner des belles-filles, les filles pour les aider dans les tâches ménagères et de production, ensuite pour s'attirer des alliances ultérieures. En effet, ce sont les enfants biologiques qui sont source de pouvoir et non les enfants des co-épouses.

Les intérêts des hommes et ceux des femmes militent en faveur d'une nombreuse descendance, mais ces intérêts sont de nature différente selon que l'on est homme ou femme. Un homme montre sa virilité par le nombre de ses enfants et une femme sa capacité à mettre des enfants au monde. De plus, hommes et femmes occupent, dans le cadre de la division sexuelle du travail, des places bien distinctes, ont des attributions et des rôles bien précis. Les enfants servent à mieux remplir les rôles assignés aux uns et aux autres.

D. LES MUTATIONS EN COURS

Après avoir décrit les structures socio-économiques traditionnelles qui façonnent la vie des Mossi et modèlent les comportements en matière de fécondité, nous allons analyser les facteurs en pleine mutation. Il n'est pas aisé de passer d'une explication anecdotique à une théorie, cependant notre contribution est de repérer des changements à la marge qui sont susceptibles de contribuer à la transition de la fécondité.

Pour étayer cette partie, nous nous appuyons sur notre travail de terrain, situé au Bazega, qui a commencé depuis quatre années et a porté sur plusieurs thèmes de recherche. La situation de la province du Bazega est intéressante à plus d'un titre. Elle est située en milieu rural mossi mais la zone d'enquête n'est pas très loin de Ouagadougou et les échanges entre la ville et la campagne sont intenses. Les indicateurs de fécondité sont d'ailleurs légèrement différents de ceux du milieu rural en général et traduisent l'influence du milieu urbain (cf. tableau).

1. Le pouvoir

Nous constatons que le pouvoir traditionnel est en pleine érosion dans le Bazega et probablement dans la plupart du pays mossi. Les chefs traditionnels ont perdu de leurs attributions sous la "révolution" menée par le Président T. Sankara (1985-1987) et cela a affecté grandement leur hégémonie. Même s'ils constituent un des piliers sur lequel s'appuie le gouvernement actuel, les jeunes chefs sans charisme, n'arrivent plus à mobiliser "leurs sujets". C'est le cas de nombreux jeunes chefs du Bazega qui ont remplacé leur père mais qui ne possèdent pas leur aura. Il est plus facile d'inviter les populations à un entretien par le canal de l'agent de l'agriculture que par le chef.

Le pouvoir des aînés s'est également effrité sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs. Ils n'ont plus que des parcelles d'autorité sur leurs espaces traditionnels. La religion coutumière n'est plus suivie rigoureusement et si les familles continuent à assurer les funérailles de leurs membres, les autres cérémonies coutumières sont bien moins fréquentes. Les religions exogènes ont contribué à transformer les rites et les responsables des nouvelles religions remplacent progressivement les autorités religieuses traditionnelles. L'administration s'est substituée aux autorités coutumières. Pour faciliter l'acceptation d'un nouveau type de pouvoir, les délégués administratifs des villages sont souvent choisis dans l'entourage du chef.

2. Les structures familiales

Le lignage subit aussi des transformations : il se segmente et les fils d'une même famille ne demeurent pas tous dans la même concession, même s'ils ne s'en éloignent pas toujours. La rareté des terres favorise l'émigration vers des zones où des terres plus fertiles sont disponibles. L'ouest et le sud du pays connaissent ainsi une forte immigration mossi. Les solidarités lignagères s'altèrent sous l'effet de l'éloignement géographique.

De plus, les enfants qui ont fait l'école hésitent à revenir au village et adoptent des styles de vie qualifiés de "blancs" par ceux du village, c'est-à-dire sans les formes de respect et de solidarité et d'allégeance dus aux aînés. Ils ont plus d'indépendance que ceux qui sont restés au village et les aînés ne peuvent exercer aucune pression sur eux.

3. Le système matrimonial

Les formes du mariage sont en pleine mutation, ce qui contribue à ébranler tout le système patriarcal et les règles d'alliance. Les mariages *pug-siuure* qui consistaient à donner une fille en reconnaissance de celle accordée précédemment sont en régression. Les mariages par don, s'ils sont toujours majoritaires, subissent néanmoins de fortes oppositions. Les parents hésitent à s'aventurer dans une situation où ils peuvent éprouver de la honte. En effet, si la jeune fille refuse le mari à qui on l'a donnée ou s'échappe avant que le mariage ne soit consommé, la famille de la jeune fille subit un dommage moral insoutenable et son honneur est bafoué :

"Je ne vais plus donner mes filles en mariage. De nos jours, tu peux subir la honte si ta fille refuse le mari que tu lui donnes. Elle choisira elle-même son mari" (Vieil homme B3)

Les principaux changements qui s'observent auprès des jeunes gens concernent le choix du conjoint. Le contrôle du conjoint et de la circulation des femmes par le lignage n'est plus aussi bien maîtrisé que par le passé dans la mesure où d'une part les aînés affirment que les demoiselles refusent de les épouser, les adultes avouent l'incapacité de contrôler les jeunes gens qui vont aux soirées et échappent à la surveillance de leurs parents et aux jeunes filles elles-mêmes qui ne désirent plus épouser des hommes âgés même si la pratique dominante consiste toujours à donner la fille en mariage.

"Mes filles ont quitté leurs maris à qui elles avaient été données, pour aller là où elles voulaient. Là - bas, elles se plaisent bien aujourd'hui" (vieille femme B1).

Le code de la famille adopté en 1990 et révisé en 1996 protège la jeune fille du mariage "forcé" et affirme le droit des individus à choisir leur conjoint. Dans la zone où nous travaillons, plusieurs jeunes filles refusant le mari à qui le lignage les avait données, se sont réfugiées à la préfecture pour être protégées. Un foyer d'accueil tenu par des religieuses à Sapone est aussi un lieu de refuge pour les jeunes filles fuyant le mari imposé par le lignage.

Les travaux de Laurent (1996) sur les *Mossi* de la province de l'Oubritenga, province proche du Bazega, montrent que les processus d'unions se transforment sous la poussée de la monétarisation, de

l'effritement du pouvoir des aînés et de l'émergence d'un sentiment d'autonomie. Le rôle de certaines églises est non négligeable dans ces transformations.

Ce nouveau type de mariage, par consentement mutuel, a plusieurs conséquences. La première est l'élévation de l'âge au mariage. Selon la coutume, l'âge au mariage des filles était de 17 ou 19 ans. Ces jeunes filles devaient se présenter vierges le jour où elles rejoignaient la case de leur mari. Dans la mesure où les jeunes filles souhaitent épouser l'homme de leur choix, l'âge au mariage a tendance à s'élever (Rossier C., 2001) (cf. tableau). La seconde conséquence est une légère augmentation de l'âge aux premières relations sexuelles. Cet âge s'élève également mais moins que celui de l'âge au mariage. De ce fait, un plus grand nombre de jeunes filles a déjà eu des relations sexuelles avant le mariage (Rossier C., 2001). Une troisième conséquence possible est l'accroissement des grossesses extra-maritales, selon nos informateurs. La coutume était de bannir la jeune fille de la famille paternelle mais devant l'amplitude du phénomène, cette exclusion de la cour paternelle est devenue provisoire, le temps de la grossesse et de l'accouchement. Ensuite, la jeune fille peut réintégrer la cour si aucun homme n'a reconnu la paternité de l'enfant ou si l'auteur de la grossesse n'est pas en mesure de prendre soin de la femme et de son enfant.

Delaunay (1994) a montré que la grossesse pré conjugale est devenue une stratégie de mariage pour les jeunes filles Serer en milieu rural au Sénégal. Cette stratégie permet un assouplissement des règles relatives aux prestations matrimoniales et diminue la pression des aînés.

De ce fait, l'âge au mariage n'est plus un bon prédicteur de l'âge à la première grossesse puisque la primo-fécondité peut devancer l'union.

"Si on met au monde une fille, on désire qu'elle ne connaisse pas d'homme jusqu'à ce qu'elle se marie. Mais, malgré ton souhait, tu ne vas pas la suivre partout. A son retour, si tu la grondes, elle va te dire qu'elle n'a rien fait. Les chanceuses arrivent au mariage sans problèmes. Par contre celle qui n'est pas chanceuse prend un ventre et les gens vont dire qu'elle n'a pas eu d'éducation. Pourtant, c'est l'enfant qui n'a pas écouté les conseils". (vieille femme K1)

D'autres facteurs influent sur les comportements sexuels. La sexualité se développe à la faveur des soirées dansantes les jours de marché, des films vidéo projetés ces mêmes jours, des posters érotiques. Tous ces éléments favorisent la diffusion d'idées nouvelles en matière de sexualité.

De nombreux parents, hommes comme femmes, se plaignent du manque de contrôle de leurs enfants.

"De nos jours, ce sont les soirées dansantes qui gâtent les enfants, c'est devenu le métier des enfants : si ce ne sont pas les filles qui recherchent les garçons, ce sont les garçons qui recherchent les filles" (vieille femme B1)

Face à une grossesse extra-maritale, et devant la crainte d'une exclusion de la cour paternelle, certaines jeunes filles vont chercher à avorter. L'avortement provoqué, même s'il ne semble encore qu'un phénomène ponctuel parce qu'il est secret, existe bel et bien en milieu rural comme l'ont montré les travaux de Ouedraogo C. et G. Pictet (1999) et ceux de Rossier (2001). Il constitue un événement non négligeable car il est estimé à 12 pour mille. Il semble être pratiqué surtout par des jeunes filles et des femmes en cas de grossesses rapprochées.

Les pratiques traditionnelles d'espacement des naissances étaient non seulement un moyen de contrôler la fécondité mais aussi de renforcer les pouvoirs traditionnels : la séparation physique du mari et de la femme pendant l'allaitement maternel non seulement garantissait le strict respect de la règle, mais ne favorisait pas une relation affective entre les époux. Les nouveaux couples monogames formés par consentement mutuel adoptent des modes de cohabitation différents de leurs parents : ils ne vivent plus dans des cases séparées mais habitent sous le même toit. Il s'ensuit des rapports sexuels plus fréquents et le risque d'avoir des grossesses rapprochées.

Cependant, les jeunes femmes mariées par consentement mutuel acceptent de plus en plus difficilement de rester une longue période après leur accouchement dans la case de leur belle-mère. Cette durée d'abstinence post-partum d'au moins deux ans a du mal à être respectée et chez les couples monogames, en l'absence de contraception, l'intervalle inter-génésique n'est plus de trente mois (tableau en annexe). Ces nouveaux couples expriment le souhait de mieux espacer les naissances pour des raisons de santé.

Il faut reconnaître que les femmes souhaitent elles-mêmes une longue durée d'abstinence sexuelle non seulement parce qu'elles craignent de tomber en grossesse mais parce que le lait maternel risque d'être contaminé par le sperme du conjoint ce qui rendrait l'enfant malade (Ouedraogo C., 1997; Van de Walle, 1993). Les femmes ont une conception claire de ce qui constitue un espacement normal entre les naissances. La durée varie entre 2 et 3 ans, selon l'âge et selon la parité. Il existe un nom pour désigner l'enfant qui naît dans un intervalle inférieur à la norme et on reproche à cet enfant de casser les pieds de son aîné. La mère de cet enfant est accusée de se coller à son mari et de ne pas savoir se contrôler. Cela est sujet de moquerie et désapprobation.

"Lorsque le coton s'approche du feu, il ne tarde pas à s'enflammer". (vieil homme, B2)

4. Le système de production

Les mutations qui s'opèrent dans le système de production se situent à plusieurs niveaux. Certaines sont encore timides, d'autres plus importantes.

Les règles d'accès à la terre ne sont plus strictement observées. Ainsi que le constate le Club du Sahel cité par Poirier et Guilla (1996),

La compétition pour les ressources et l'affaiblissement des autorités de gestion et des droits coutumiers incitent à des stratégies d'anticipation et de sécurisation foncières extensives. Il s'agit d'occuper aujourd'hui et de façon immédiate les terres accessibles, avant que demain ces terres ne soient plus disponibles parce que d'autres les auront appropriées de fait. (p.11).

La réforme agraire et foncière (RAF), qui commence à être mise en place depuis 1998, encourage de fait l'appropriation des terres par des particuliers qui s'engagent à les mettre en valeur. Les terres les meilleures et les périmètres irrigués sont accaparés par ces promoteurs privés, locaux ou non, qui les font border et les « rentabilisent ». Ils utilisent pour cela des moyens matériels et mécaniques plus importants (engrais chimiques, tracteur) et commercialisent la production. Ces promoteurs utilisent de la main d'œuvre locale qu'ils rémunèrent. On assiste ainsi à l'émergence d'une classe d'ouvriers agricoles. Les conditions de vie de cette paysannerie salariée se trouvent ainsi modifiées du fait de l'insertion dans le système monétaire. Les enfants de ces nouveaux salariés, de producteurs de biens deviennent consommateurs de biens. La valeur de ces enfants se transforme. Le coût de leur scolarité et de leurs soins pourrait inciter leurs parents engagés dans l'économie marchande à limiter leur nombre quand celui-ci dépasse leurs capacités à les entretenir.

La détérioration de la production agricole et la sécheresse chronique menace la survie des unités domestiques rurales. Le développement du marché de travail capitaliste surtout urbain, crée des opportunités de survie pour ces familles et la migration rurale-urbaine s'accélère contribuant ainsi à la prolétarianisation des masses rurales.

La réduction des flux monétaires entre les zones de migration, les nouvelles lois et taxes imposées pour les étrangers en séjour prolongé, les conflits survenus autour de la terre en Côte d'Ivoire provoquant le retour massif des migrants depuis deux années successives, suscitent de nouvelles hypothèses. Il est en effet

possible que cela ait une incidence sur la migration en tant que stratégie et de diversification des revenus dans la mesure où l'incertitude plane sur ce type d'investissements.

La proximité de la ville favorise les échanges et la commercialisation de certains produits vivriers. Le Bazega est ainsi une zone privilégiée de maraîchage dont les produits sont écoulés en ville. Le maraîchage demande peu de travail mais beaucoup d'intrants. Les hommes qui arrivent à s'y investir, grâce à des emprunts ou subventions pour obtenir les intrants, constituent une nouvelle couche de paysans qui disposent de revenus subsidiaires non négligeables, du moins lorsque la pluviométrie ne fait pas défaut. Ils sont aidés par leurs femmes pour l'arrosage. Les revenus obtenus par la vente des produits maraîchers facilitent l'accès à de nouvelles ressources tels que les moyens de déplacements. Ils permettent aussi de mettre les enfants à l'école. Or l'éducation des enfants représente un véhicule privilégié de promotion sociale. Ce nouveau regard porté sur l'enfant avec le souhait de le scolariser, de bien le soigner contribue à vouloir en limiter le nombre :

"Dans le passé, on pouvait avoir une dizaine d'enfants et pouvoir bien s'occuper d'eux. Mais de nos jours, il n'y a pas à manger, les médicaments coûtent chers. Lorsque survient un problème, c'est difficile"
(Femme de K1)

De nombreux entretiens nous révèlent que les enfants ne sont plus une garantie pour les vieux jours. En effet, un certain nombre d'enfants, une fois qu'ils sont devenus grands n'ont guère pour souci de s'occuper de leurs parents. S'ils partent en Côte d'Ivoire, ils ne donnent plus signe de vie ou s'ils restent dans l'entourage des parents, ils deviennent des délinquants.

"Si les enfants sont nombreux, la maison sera invivable pour toi, tu pourrais en mourir de si tôt parce que à tout moment, tu es triste. Si tu ne parviens pas à bien t'en occuper, s'ils passent leur temps à vagabonder dans le village à faire le bandit, à ne point tenir compte des conseils ton nom va se gâter (ta réputation), le nom des enfants va se gâter, ce n'est pas une bien". (Homme B1)

L'ingratitude des enfants et le manque de respect est très souvent évoqué à tel point que ce n'est plus le nombre des enfants qui est important mais leur qualité. Les discours font référence aux moyens dont la famille dispose pour élever ces enfants. Les maladies suivies de mortalité ne sont plus évoquées comme argument à la recherche d'une grande descendance mais par contre les conditions climatiques et économiques de plus en plus incertaines militent en faveur d'une limitation de la taille de la famille afin de pourvoir aux besoins des enfants. Au titre de ces besoins prioritaires figurent la nourriture et les médicaments que l'on arrive difficilement à acquérir. La scolarisation fait souvent partie de ces besoins à satisfaire. Il y a des doutes sur la capacité et la volonté de ces enfants à s'occuper des parents quand ceux-ci seront vieux.

"Si tu mets au monde beaucoup d'enfants, croyant qu'ils vont s'occuper de toi un jour, tu verras qu'ils t'abandonneront dans la misère. Ils ne vont même pas cultiver lorsque tu ne seras plus en mesure de le faire. Certains pourraient même voler le peu que tu possèdes pour eux-mêmes". (vieilles femme de B2)

Ces transformations au niveau de la valeur de l'enfant vont amener les parents à réviser leurs stratégies de reproduction et à limiter le nombre de leurs enfants une fois que celui-ci dépassera leurs forces. De l'avis des femmes, ce sont les hommes qui sont réticents à limiter le nombre de leurs enfants. En effet, au-delà de cinq ou six enfants en vie, les femmes souhaitent après 40 ans ne plus mettre d'enfants au monde. Elles cherchent à se procurer des méthodes pour limiter leur descendance sinon arrêter d'accoucher.

"Si la femme demande à ce que son mari vienne avec elle au dispensaire pour qu'ensemble, ils trouvent un moyen de limiter le nombre d'enfants à cinq ou six, certains hommes peuvent penser que leur femme veut les commander. Il y en a même qui refusent catégoriquement. Mais si celui-ci refuse, que peut bien faire la femme ? Pourtant si les enfants sont nombreux, le mari peut passer son temps à boire sans se soucier de sa famille. C'est pourquoi les femmes sont toujours prêtes à limiter leurs accouchements." (femme K3)

5. La division sexuelle du travail

Au sein du système de production, les modifications de la division sexuelle du travail nous paraissent particulièrement intéressantes à mieux être analysées. Nous avons vu que les hommes comme les femmes avaient besoin d'un grand nombre d'enfants pour les assister dans leurs nombreuses tâches, pour leur assurer du prestige et constituer une assurance pour les vieux jours. Or les conditions d'existence des femmes se modifient. Elles, qui n'avaient pas accès aux moyens de production si ce n'est par l'intermédiaire du mari, peuvent maintenant acquérir divers matériels et biens d'équipement à la faveur d'interventions diverses. Elles peuvent se procurer des charrettes à crédit ainsi que des animaux. Beaucoup de projets de développement ont mis à leur disposition des moyens mécaniques pour réduire le temps de travail et la pénibilité des tâches (moulins notamment, presses à karité, etc.). Les organismes de crédit encouragent les femmes à mener des activités rémunératrices et le fait d'obtenir de l'argent leur donne un sentiment de fierté, quand elles arrivent à le faire fructifier (Ouedraogo C., 1998). Ces femmes disposent de moyens de déplacement et parcourent les marchés à la recherche de produits sur lesquels spéculer. Cette forme de commerce est souvent incompatible avec des enfants en bas âge ou malades. Dans la mesure où elles ont déjà quatre ou cinq enfants des deux sexes, elles vont veiller à ne plus accoucher aussi fréquemment. C'est le cas de Fati du village de K1. En 1996, date de notre première rencontre, elle est âgée de 32 ans et est la seconde épouse. Elle a quatre enfants, deux filles et deux garçons. Elle fait le commerce de céréales, de noix de karité et de graines de néré avec Ouagadougou. Elle est satisfaite de son commerce qui lui a permis d'acquérir une mobylette pour ses déplacements. Lors d'un de ces voyages à la ville, elle s'est fait poser le norplant "pour être tranquille" pendant quelques années. Cette année nous l'avons rencontrée, presque à terme, désireuse de donner un autre enfant à son mari. La stratégie de cette femme consiste à jouer sur deux registres. Elle ne veut pas que son commerce chancèle à cause des problèmes liés à la grossesse et aux maladies des enfants aussi elle arrête un certain moment de produire des enfants, mais au moment de son choix, elle désire aussi satisfaire son mari en lui donnant un enfant de plus.

Toutes les femmes ne bénéficient pas de ces moyens et technologies nouvelles et le fossé entre celles qui y ont accès et les autres se creuse. En effet, ce ne sont pas toutes les femmes qui ont de l'argent pour écraser le grain au moulin, qui ont accès au crédit, notamment. La stratification des femmes selon l'axe aînés - cadettes demeure et la marginalisation des plus pauvres s'opère à la faveur de la monétarisation, notamment par l'accès au crédit duquel les plus pauvres sont exclues (Ouedraogo C., 1998).

Pour avoir plus de forces, les femmes constituent des associations, formelles ou non, sur des bases économiques, religieuses ou de voisinage. La formation en réseaux leur permet d'échanger des idées, des conseils. Les femmes sortent ainsi de leur isolement et se retrouvent régulièrement à la faveur d'un thème ou un autre. Ces regroupements favorisent la diffusion d'idées, novatrices ou non, leur donne du courage et de l'assurance. Ainsi que l'observe Watkins (1991) :

Through informal conversations, people learn about new techniques; they also learn what their friends and relatives think of the legitimacy of using these techniques to limit family size; or what they think is a desirable family size. Social intervention thus serves not only to spread information, but also to confirm or to alter more general conceptions of the family. (p.34)

Les responsables de ces associations et groupements sont choisies sur des critères d'âge et de respect. Elles ont une capacité à mobiliser les femmes. Cette capacité est acquise par leurs propres qualités mais aussi par la position de leur mari dans le quartier ou le village.

Les femmes ont ainsi de nouvelles perspectives de diversification de revenus. Elles sont amenées à faire des choix en fonction de leur situation et utilisent à la fois les sources de pouvoir traditionnel comme les enfants ou celles non traditionnelles comme le crédit ou les savoirs pour réduire les inégalités avec les

hommes et acquérir reconnaissance et respect. Cette nouvelle dynamique ne va pas sans conflit avec les hommes et entre elles.

Dans un contexte où la position subordonnée des femmes est associée à l'absence de ressources, un meilleur accès à ces ressources pourrait entraîner plus de transformations dans la fécondité que ne le ferait un autre facteur.

Comme le soulignaient déjà Frank et Locoh en 1990,

La recherche a trop longtemps ignoré ou négligé la divergence très forte des intérêts féminins et masculins, l'inégalité d'accès aux moyens de production selon le sexe et les solidarités lignagères induisant des stratégies individualisées où maris et femmes ont chacun des objectifs économiques et démographiques" (p.535)

Les recherches ultérieures pourraient donc davantage approfondir les transformations en cours pour appréhender les stratégies mises en œuvre par les hommes et les femmes afin d'en comprendre les incidences sur la fécondité. Comme l'affirme Kabeer (1995) :

"The most important forces for change in bringing about fertility decline in the different societies in which it is occurring are related to the general mode of production and the changing interactions this entails between people, their institutional environment and the choices they face. The effect of population pressure on limited resources, combined with the spread of market forces and the associated monetization of everyday life have profoundly affected the fertility calculus for parents as they erode older forms of livelihoods and security and give rise to the desire for more "human-capital" intensive strategies."

CONCLUSION

Les transformations en cours dans le milieu rural sont lentes et limitées par le faible niveau de développement des moyens de production. L'intégration à la société capitaliste et marchande est limitée en raison du manque d'emplois et des difficultés actuellement vécues à l'étranger, en Côte d'Ivoire notamment. Deux changements en cours peuvent avoir une incidence sur la fécondité dans le Bazega. D'une part, les transformations du système matrimonial, avec de nouveaux types d'alliance par consentement mutuel qui entraînent une élévation de l'âge au mariage et un léger raccourcissement de l'intervalle inter-général. Ces mutations ne semblent pas pour le moment avoir un effet sensible sur la fécondité. D'autre part, les femmes qui ont accès à des moyens de production et à de l'argent, deviennent moins dépendantes de leur conjoint pour leurs dépenses quotidiennes ou non. Ces transformations dans les relations hommes-femmes rendent les femmes moins silencieuses. Elles osent affirmer qu'elles veulent limiter le nombre de leurs enfants à cinq ou six. Ces femmes d'une quarantaine d'années qui ont déjà filles et garçons en suffisance pour les aider dans leurs différentes tâches vont chercher à investir dans d'autres sources de pouvoir. Ces sources nouvelles de pouvoir sont constituées par l'argent, le savoir-faire, le développement des relations sociales. Le crédit accordé aux femmes pour s'investir dans des activités rémunératrices constitue ainsi une source de pouvoir innovatrice. L'implication dans un réseau social est également l'un des moyens que les femmes utilisent pour acquérir reconnaissance et considération. Ces femmes vont chercher à espacer leurs enfants voire arrêter de procréer pour s'investir dans de nouvelles activités commerciales.

Si ces transformations sont bien en cours dans les institutions et les relations hommes - femmes, nous ne sommes cependant pas en mesure de pronostiquer la réduction de la fécondité à court terme. Les besoins qui se manifestent clairement sont exprimés par les femmes d'une quarantaine d'années qui ont déjà quatre ou cinq enfants. Sachant que l'indice synthétique de fécondité est de 7,4 en milieu rural au Burkina Faso, on peut faire l'hypothèse qu'il se réduise en moyenne de deux enfants, si la mortalité infantile n'augmente pas.

Tableau des indicateurs extraits des EDS 1993 et 1998-99

| Déterminants proches | <i>DHS 1993</i> | | <i>DHS 1998</i> | |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|-----------------|----------|
| | R | U | R | U |
| Nuptialité | | | | |
| Age au mariage (primo-nuptialité) | 17,4 | 18 | 17,6 | 18,9 |
| Proportion mariées à 15-19 ans | 44,6 | | 34,8 | |
| Proportion filles ayant premiers rapports sexuels à 15-19 ans | 54,1 | | 49,1 | |
| Age médian aux premiers rapports sexuels | 17,1 | 17,9 | 17,4 | 18,3 |
| Type de mariage : % monogames à 30-34 | 39,3 | 67;6 | 41,7 | 75,0 |
| âge à la primo-fécondité | 19,1 | 19,6 | 19,2 | 19,8 |
| Abstinence post-partum | | | | |
| Durée | 19,8 | | 20 | |
| Intervalle inter-génésiq ue à 24 - 35 ans | 40,7 | 38,0 | 37,6 | 39,6 |
| Allaitement maternel | | | | |
| Durée | 25,2 | | 28,8 | |
| ISF | 7,3 | 4,7 | 7,3 | 4,1 |
| Contraception | | | de 6,7 à 6,4 | Bazega |
| Désir d'espacer naissances Besoins non satisfaits ¹ | 20,2 | 19,0 | 19,6 | 14,9 |
| Utilisation actuelle (femmes en union) méthodes modernes | 1,5 | 19,9 | 2,6 | 22,5 |
| | | | de 4,4 à 5,4 | Bazega |

¹ Femmes qui déclarent ne plus vouloir d'enfants ou qui veulent attendre au moins deux ans

Notes

L'auteur a bénéficié de l'appui financier du CRDI et de la Fondation Rockefeller pour ses différents programmes de recherche.

L'auteur remercie Clémentine Rossier et Gabriel Pictet pour leurs commentaires stimulants.

REFERENCES

- Ancey G., 1975. "Milieux ruraux mossi; aspects économiques"; *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi (Haute Volta), t.III*, Ouagadougou, ORSTOM.
- Bongaarts J., O. Frank & R. Lesthaeghe 1984. The Proximate Determinants of Fertility in sub-Saharan Africa, *Population and Development Review* 10, N° 3.
- Boserup E., 1985. "Economic and demographic Interrelationships in sub-Saharan Africa", *Population and Development Review*, 11 n° 3.
- Boutillier J.L., Quesnel A. et J. Vaugelade, 1977. "Systèmes socio-économiques Mossi et migrations", *Cahier des Sciences Humaines*, vol. XIV, n°4, pp. 361-381.
- Caldwell J.C., 1993. "Les tendances démographiques et leurs causes: le cas de l'Afrique est-il différent ? INED, Colloques et Congrès, N°13.
- Caldwell J. C., 1982, « Theory of the Fertility Decline », Academic Press, New York.
- Capron J. et J.M. Kohler 1975. Les migrations de travail Mossi, vol.2, ORSTOM, Ouagadougou.
- Capron J. & J.M. Kohler, 1976. « De quelques caractéristiques de la pratique matrimoniale mossi contemporaine », communication au XV^{ème} séminaire international de recherche sur la famille organisé à Lomé, éd. C. Opong & al.
- Castle S., 1993. "Intra-household differentials in women's status; household function and focus as determinants of children's illness management and care in Mali", *Health Transition Review*, vol III, n°2, pp. 137-157.
- Delaunay V., 1994. L'entrée en vie féconde, *Les études du CEPED*, n° 7.
- Greenhalgh S., 1988. "Fertility as Mobility: Sinic Transition"; *Population Development Review*, 14 (4), pp. 629-674.
- Frank O. & T. Locoh, 1993. « Population et développement en Afrique : la transition démographique dans l'impasse et les femmes au bord de la route », *Chaire Quételet 1990*, Institut de Démographie-UCL, CIDEP, CEPED, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia/L'Harmattan, pp. 527-539.
- Franiatte-Ouedraogo C., 1994. L'effet de l'éducation de la mère sur les pratiques de soins accordés à son enfant à Ouagadougou, Burkina Faso, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Gruenais M.E., 1985. « Aînés, aînées ; cadets, cadettes. Les relations aînés/cadets chez les Mossi du Centre » in Abeles & Collard , 1985. *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, Karthala.
- Guillaume A., P. Vimard, R. Fassassi et N. Koffi; 1997. "La circulation des enfants en Côte d'Ivoire: solidarité familiale et redistribution de la main d'œuvre ", in Contamin B. et Memel-Fote (dir); *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala-ORSTOM, Paris, pp. 573-590.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie; 2000. *Enquête Démographique et de Santé, 1998-99*, Burkina Faso, Measure DHS, Macro International Inc.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie; 1994. *Enquête Démographique et de Santé, 1993*, Burkina Faso, Measure DHS, Macro International Inc.
- Kabeer N., 1995. Gender, Demographic Transition and the Economics of Family Size, *Occasional Paper* n° 7, UNRISD, Geneva.
- Kohler J.M., 1971. Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest-Mossi, *col. Mémoires* n°46, ORSTOM.

- Lallemand S., 1993. La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange. Editions l'Harmattan.
- Laurent P. J., 1996. « Dynamiques matrimoniales chez les Mossi Burkina Faso », in Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique, Association belge des africanistes.
- Lesthaeghe R. & J. Surkyn, 1988. "Exchange, production and reproduction: Women in Sub-Saharan demographic regimes, Vrije Universiteit Brussels, IPD-Working Paper 1.
- Locoh T., 1995. "Paupérisation et transitions démographiques en Afrique sub-saharienne", in Transitions démographiques et sociétés, Chaire Quételet 1992, Academia/L'Harmattan, pp. 381-400/
- Marchal; 1985. "La déroute d'un système vivrier au Burkina; Agriculture extensive et baisse de production", Etudes rurales, n° 99 - 100, pp. 265-280.
- Oppenheim Mason K., 1988. " A Feminist Perspective on Fertility Decline", *Research Report* No 88-119.
- Ouedraogo C., 2000. "Femmes africaines à la recherche de leur statut", Communication présentée à la Chaire Quételet, Louvain-la-Neuve.
- Ouedraogo C. et G. Pictet, 1999. "La pilule est-elle une alternative à l'avortement ?", Les travaux de l'UERD, n° 10.
- Ouedraogo C. et A. Ouedraogo, 1998. "Enquête exploratoire sur le crédit accordé aux femmes dans la province du Bazega, Rapport de recherche, UERD, Ouagadougou.
- Ouedraogo C., 1997. Laboratoire de Santé Communautaire (LSC), Enquêtes qualitatives sur les opinions en matière de fécondité, Ouagadougou: UERD (Rapport scientifique).
- Piché V. et J. Poirier, 1995a.. "Divergences et convergences dans les discours et théories de la transition démographique". *Transitions démographiques et sociétés. Chaire Quételet; 1992; Louvain-la-Neuve, Academia/L'Harmattan*, pp.111-132.
- Piché V. et J. Poirier, 1995b. « Les approches institutionnelles de la fécondité », *Sociologie des populations* sous la direction de H. Gérard et V. Piché, Montréal, PUM/AUPELF-UREF.
- Piché V. et J. Poirier, 1990. "Les théories de la transition démographique : vers une certaine convergence ?", *Sociologie et sociétés*, vol. XXII, n°1, pp 179-192.
- Piron F., 1990. "Le pouvoir des femmes au Sahel : analyses et discussions". *Série notes et travaux, n° 17*, Centre Sahel, Université Laval.
- Poirier J. et G. Guiella, 1996. « Fondements socio-économiques de la fécondité chez les Mossi du plateau central », *les Travaux de l'UERD*, n° 1.
- Rossier C., 2001. "Testing four methods to estimate the rate of induced abortion in rural Burkina Faso", communication présentée à la PAA, Washington.
- Simard P., 1993. Espaces d'autonomie des femmes Bambara du Manghadié (Mali), Série Mémoires et thèses n° 7, Centre Sahel, Université Laval.
- Van de Walle E. et F., 1988. Les pratiques traditionnelles et modernes des couples en matière d'espace ou d'arrêt de la fécondité, *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, dir. Tabutin D., l'Harmattan.
- Van de Walle E., 1996. « L'âge au mariage : tendances récentes », in Changements démographiques en Afrique Subsaharienne, *Travaux et documents de l'INED*, n° 135, PUF.
- Watkins S. C., 1991. "More Lessons from the Past: Women's informal Networks and Fertility Decline". Communication au séminaire sur la fécondité organisé par l'IUSSP, Harare, Zimbabwe.